



## MAET de nombreux agriculteurs s'engagent

Dans ses fiches action, le DOCOB prévoit l'élaboration et animation d'un projet MAET. Le SMDRA a délégué cette double mission à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées. Le projet vise à inciter les exploitants agricoles à s'engager dans des mesures environnementales visant à maintenir, voire améliorer les pratiques favorables aux habitats et espèces existants. Les engagements sont volontaires et font l'objet d'un contrat entre l'agriculteur et l'État d'une durée de 5 ans, avec une rémunération annuelle (aides financières de l'État et de l'Europe).

### Les objectifs

Ce projet répond aux objectifs du Contrat de Rivière, précisés dans le DOCOB du site Natura 2000 :

- amélioration de la qualité des eaux par une fertilisation raisonnée limitant le risque d'eutrophisation lié aux rejets,
- amélioration de l'état physique des cours d'eau par la gestion des ripisylves et des bosquets en bordure de gage,
- prévention des risques de crues par un entretien régulier des rigoles d'irrigation très sollicitées en période de crues,
- mise en valeur de l'environnement du gage de Pau par l'entretien de tous les éléments fixes du paysage (haies, arbres, bosquets,...) et des surfaces agricoles (spécifiquement par le maintien de la fauche des prairies).

### Le périmètre

Le périmètre éligible est un périmètre spécifique aux MAET, défini dans le DOCOB et validé par le comité de pilotage du site. Construit à partir du périmètre du site Natura 2000, il a été étendu aux îlots PAC situés dans la zone inondable et interceptés par le site ainsi qu'aux îlots liés structurellement au site (absence de barrière physique) ; soit une surface d'environ 800 hectares.

### La démarche

Début 2011, la Chambre d'Agriculture a élaboré un projet précisant notamment les engagements à respecter et les indemnités prévues en contrepartie. Ce travail a été mené en concertation avec les exploitants afin de répondre au mieux à leurs besoins. Aussi, les 86 exploitants concernés par le projet ont été contactés par courrier puis de nombreuses réunions d'information ainsi que des permanences ont été organisées. La Chambre d'Agriculture a ensuite aidé les exploitants intéressés à monter leur dossier de demande d'aides.

Milieux	Mesures	Nombre d'unité	Nombre d'exploitants
Prairies	Gestion Extensive des prairies avec limitation de fertilisation azotée à 65U/ha/an	62 ha	15
	Gestion Extensive des prairies avec limitation de fertilisation azotée à 65U/ha/an - Retard de fauche	70 ha	13
	Remise en état des prairies humides après inondation Fertilisation azotée à 65U/ha/an	20 ha	4
	Remise en état des prairies humides après inondation Fertilisation azotée à 65U/ha/an - Retard de fauche	17 ha	4
	Reconversion de terres arables en prairies avec limitation de fertilisation azotée à 65U/ha/an	2 ha	2
Grandes cultures	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse	2 ha	1
	Implantation de cultures intermédiaires pièges à nitrates	3,50 ha	1
	Maintien de l'Agriculture Biologique	10,5 ha	2
Linéaire	Entretien de haies des 2 côtés (3 ans sur 5)	156 ml	1
	Entretien d'arbres isolés (3 ans sur 5)	30 arbres	2
	Entretien annuel de fossés et rigoles	5051 ml	7
	Entretien de ripisylves (3 ans sur 5)	420 ml	1

### La suite...

La mission d'animation du projet MAET doit se poursuivre en 2012. L'objectif est de répondre aux attentes d'exploitants hésitants en 2011 mais surtout à celles des agriculteurs intéressés par la mesure "Reconversion de terres arables en prairies" et qui, pour des raisons de calendrier, n'ont pu s'engager cette année.



## Natura 2000 en Vallées des Gaves

En partenariat avec les structures gestionnaires de Natura 2000 et l'État, le SMDRA a mis en place deux outils de communication sur Natura en Vallées des Gaves :  
- un site internet <http://valleesdesgaves.n2000.fr>,  
- une exposition itinérante de 21 panneaux.

### Pour voir l'exposition...

**janvier** au lycée Marie-Curie à Tarbes,  
**avril** à la maison du Parc National des Pyrénées (PNP) de Cauterets,  
**mai** à la bibliothèque de Cauterets,  
**juin** à la maison du PNP de Luz,  
**juillet** à la maison du PNP de Gavarnie,  
**août 2012** à la maison du PNP de Tarbes,  
**septembre 2012** à la maison du PNP d'Arrens Marsous.

## L'éducation à l'environnement dans les écoles

Afin de sensibiliser les scolaires aux enjeux environnementaux de notre territoire, toutes les écoles maternelles et primaires des communes situées dans le site Natura ont été contactées par l'animatrice du SMDRA. Diverses animations pédagogiques sur les thèmes de l'eau, la rivière et la loutre leur ont été proposées. Pour cela, un important travail de recensement et de collecte d'outils disponibles sur ces thèmes a été mené puis présenté et mis à la disposition des enseignants qui en ont fait la demande : guides et mallettes pédagogiques, fiches d'activités et de jeux, supports audio-visuels, jeux interactifs...



De plus, l'animatrice interviendra au printemps 2012 dans plusieurs classes sur deux thèmes :  
• découverte de l'emblématique loutre d'Europe, notamment à l'aide de supports audio-visuels,  
• puis découverte de son milieu de vie lors d'une sortie terrain au bord du Gave de Pau.

## Information communication et sensibilisation



n°2 / décembre 2011

## Gaves de Pau et de Cauterets et gorges de Cauterets



## éditorial

Depuis le lancement effectif de l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 "Gaves de Pau et de Cauterets - et gorges de Cauterets" en 2008, de nombreuses réunions de travail et comités de pilotage ont eu lieu. Cette concertation a permis l'installation d'un certain climat de confiance auprès des acteurs locaux. Après deux années d'études et de travail, le DOCOB a été validé par les comités de pilotage de mars 2010 puis par arrêté préfectoral en date du 30 août 2010. En parallèle, afin de rendre le DOCOB opérationnel, une démarche de révision du périmètre du site, initiée dès 2009, est actuellement en cours. L'objectif principal du DOCOB est bien sûr la conservation de notre patrimoine naturel qui est devenu aujourd'hui indispensable pour préserver la biodiversité. Les démarches de protection et de restauration de notre environnement, tel que Natura 2000, sont donc nécessaires. Cependant, depuis 2008, la France s'est engagée dans une importante réforme du régime d'évaluation des incidences Natura 2000. L'objectif recherché est certes louable puisqu'il est toujours de concevoir des projets les plus compatibles possibles avec la préservation des sites Natura 2000. Néanmoins, cette réforme fait déjà écho sur le terrain car elle concerne de nombreux petits porteurs de projets qui pourraient avoir

des difficultés, à la fois techniques et financières, pour réaliser les études d'incidences demandées. De plus, cette modification de réglementation remet fortement en cause le climat de confiance qui s'était installé sur notre territoire avec son lot de conséquences. Ainsi, je compte sur les élus concernés par la révision du périmètre du site pour qu'ils fassent preuve de discernement et qu'ils ne se trompent pas de cible lors de la consultation du préfet pour la validation du nouveau périmètre. Il faut préciser que la révision du périmètre doit permettre d'améliorer l'état de conservation du site des Gaves (avec la possibilité de mettre en place des Contrats Natura 2000) et que dans tous les cas, que le périmètre soit modifié ou pas, l'encadrement réglementaire autour du site restera le même. Pour conclure, rappelons que la démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des sites. C'est donc à nous, acteurs locaux, de prendre en compte ces objectifs dans le cadre de nos projets et activités et ce le plus en amont possible ■

**Maryse Carrère,**  
Présidente du comité de pilotage  
Maire de Lau-Balagnas



## sommaire

- 2 État d'avancement de la démarche
- 3 La proposition d'ajustement du périmètre
- 4 Étude de la dynamique fluviale et définition d'une stratégie de gestion sur le bassin du Gave de Pau 65
- 5 MAET, de nombreux agriculteurs s'engagent
- 6 Information, communication et sensibilisation : Natura 2000 en Vallées des Gaves L'éducation à l'environnement dans les écoles

Directrice de publication Héléne Tintet  
Conception graphique Chantal Daquo  
Crédit photo SMDRA et MIGRADOUD

Tirage 1500 exemplaires  
Bulletin annuel édité par le Syndicat mixte pour le développement rural de l'arrondissement d'Argelès-Gazost (SMDRA)



# État d'avancement de la démarche Natura 2000

Depuis fin 2010, la démarche d'élaboration du DOCOB a cédé sa place à celle de l'animation. Celle-ci est portée par le SMDRA dont les missions s'articulent autour des volets suivants :

## 1/ Mise en œuvre des actions de gestion des habitats et des espèces

Il s'agit d'identifier des contractants potentiels, de préparer leurs contrats et de les accompagner dans la mise en œuvre des actions et le suivi des travaux. Actuellement, étant donnée la problématique du périmètre du site, ces actions de gestion ne peuvent faire l'objet de contrat Natura 2000 (voir page 2). Cependant, un projet de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) a été réalisé cette année et de nombreux agriculteurs se sont déjà engagés pour des pratiques respectueuses de l'environnement (voir page 5).

## 2/ Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

La structure animatrice est chargée de mettre en œuvre les mesures d'amélioration des connaissances et de suivis scientifiques sur le site, prévues dans le DOCOB. Dans ce cadre, le SMDRA a lancé une étude de la dynamique fluviale qui a débuté cet été et devrait durer 1 an (voir page 4).

## 3/ Information, communication et sensibilisation

Outre l'infosite qui est édité chaque année, le SMDRA a mis en place plusieurs outils de communication (site internet, exposition) et commence à travailler avec les écoles du territoire (voir page 6).

## 4/ Assistance à l'application du régime d'évaluations des incidences

L'animateur assure l'information des porteurs de projet dans le cadre de la réalisation de leurs projets. De plus, il communique les inventaires et toute autre donnée disponible et nécessaire à la bonne prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les études d'incidences.

Attention, la réalisation des études est de la responsabilité et à la charge du porteur de projet. L'instruction des dossiers est menée par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT 65). Pour aider les maîtres d'ouvrage, des formulaires d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 sont disponibles auprès de ces services (notamment pour les petits projets et les manifestations sportives).

## 5/ Veille sur la cohérence des politiques publiques

La structure animatrice est chargée d'inciter les différents acteurs à prendre en compte les enjeux de Natura 2000 lors de la réalisation des plans et programmes.

De plus, elle doit veiller à la cohérence de ces différents plans et programmes sur le territoire. Aussi, la démarche Natura sur les Gaves est menée en étroite collaboration avec celle du Contrat de Rivière. Il est important de préciser que ces démarches sont complémentaires et visent des objectifs communs. Ainsi, pour ce qui est de la gestion des cours d'eau et des zones humides associées, les principales différences portent sur les points suivants :

**LES MILIEUX** : dans le cadre de Natura 2000, la gestion est ciblée sur les habitats et espèces d'intérêts communautaires,

**LE TERRITOIRE** : le Gave de Pau (en aval de Sassis) et de Cauterets pour Natura 2000 et l'ensemble des cours d'eau du bassin versant pour le Contrat de Rivière, **LES OUTILS** : une charte et des contrats pour Natura 2000, un programme pluriannuel de travaux portés par les brigades vertes et une DIG (déclaration d'intérêt général) pour le Contrat de Rivière.

## 6/ Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Sont regroupées ici, toutes les tâches de gestion courante telles que la préparation et l'animation des réunions ou encore la gestion administrative et financière de l'animation du site.

# La proposition d'ajustement du périmètre

## Le constat d'une incohérence de gestion

L'analyse de l'état des lieux et la définition des enjeux et objectifs de conservation du site ont mis en évidence une incohérence entre la spatialisation des enjeux forts, à savoir le complexe ripicole (ripisylve et îlots), et le périmètre du site Natura 2000 qui n'inclut pas ces habitats. En effet, le périmètre actuel du site "Gaves de Pau et de Cauterets" correspond au lit mineur sans les atterrissements. La quasi-totalité du complexe ripicole est donc située hors du site. Ainsi, ces habitats ne peuvent faire l'objet de Contrat Natura 2000 visant à les conserver ou les restaurer. Afin de répondre aux objectifs du DOCOB sur la gestion du complexe ripicole, l'ajustement du périmètre du site Natura s'imposait. Aussi, une démarche de révision du périmètre a été lancée par le SMDRA dès 2009 en concertation avec les élus et le COPIL.

## Les habitats et espèces concernés

Les zones qui ont été intégrées au projet du nouveau périmètre correspondent à des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire de zones humides (ripisylves, annexes hydrauliques, îlots, habitats de la loutre) situés en bordure du site et identifiés comme enjeux forts. Cette modification permettrait de mettre en place des Contrats Natura 2000 sur ces milieux afin d'assurer leur conservation ou restauration en apportant notamment une aide financière aux maîtres d'ouvrage (jusqu'à 100%).

## La démarche de concertation mise en œuvre

Entre septembre 2009 et février 2010, l'animatrice a mené des entretiens individuels avec les 25 communes du site. Seul le maire d'Estaing n'a pas été sollicité car non concerné par les modifications du périmètre. Lors de ces entretiens, plusieurs points ont été indiqués aux élus : les raisons de cet ajustement, la méthodologie utilisée, les avantages à intégrer le périmètre Natura, les implications pour les travaux et projets d'aménagement et la procédure administrative de révision d'un périmètre Natura. De plus, les ajustements proposés par le SMDRA sur le territoire de chaque commune ont été présentés aux élus. S'ils le souhaitent, ils pouvaient alors apporter des corrections qui ont toutes été prises en compte. Le nouveau périmètre ainsi défini avec les élus a ensuite été présenté et validé lors du dernier COPIL du 12 mars 2010.

## Les résultats des entretiens

Les 25 élus rencontrés ont tous apprécié la démarche d'information menée par le SMDRA. Une grande majorité a été favorable à la prise en compte des zones humides et a accepté, sur le principe, les modifications proposées sur leur territoire. Seuls quatre élus ont amené des corrections qui ont été intégrées et trois n'ont pas souhaité se positionner.



## Les conséquences pour le site

Le site "Gaves de Pau et de Cauterets" s'étend actuellement sur 357 ha. Le nouveau périmètre proposé à la consultation concerne une surface totale de 482 ha, soit une augmentation de 125 ha. Concernant les conséquences sur les projets et activités humaines, les modifications apportées n'auront que très peu d'impact. En effet, les secteurs intégrés au site sont des zones humides qui sont donc déjà encadrées réglementairement par :

- la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de part leur nature,
- et le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 de part leur lien fonctionnel avec les gaves.

## L'état d'avancement de la procédure

Le dossier de reconsultation a été élaboré durant l'été 2011 par le SMDRA et la DREAL Midi-Pyrénées (Direction Régionale de l'Écologie, de l'Aménagement et du Logement).

La prochaine étape est la consultation par le préfet des communes et EPCI qui auront deux mois pour émettre un avis. Ces résultats seront ensuite transmis au ministère puis à l'Europe qui devront valider (arrêté ministériel et nouvelle décision communautaire) le nouveau contour afin qu'il devienne opérationnel.

# Étude de la dynamique fluviale et définition d'une stratégie de gestion sur le bassin du Gave de Pau 65

## Contexte

Le principal objectif mis en évidence dans le DOCOB est la préservation et la restauration de l'écosystème des Gaves constitué par le lit mineur et ses îlots mais aussi la ripisylve et les zones humides adjacentes. Ainsi, pour répondre à cet objectif, le DOCOB prévoit d'étudier la dynamique fluviale des Gaves afin d'évaluer les éventuels désordres et si besoin y répondre par un programme d'actions adapté.

Sur le terrain, les opérations de protection, d'entretien et de restauration des cours d'eau participent à l'atteinte de cet objectif. Elles sont réalisées, en règle générale, par les collectivités locales porteuses des brigades vertes, sous l'impulsion des élus et des acteurs locaux. Ainsi, la démarche de la présente étude est d'élaborer un diagnostic partagé du bassin pour définir, en concertation avec les élus locaux, un espace et des règles de gestion des cours d'eau afin de concilier les exigences écologiques mais aussi économiques et sociales de notre territoire.

L'étude est menée par le SMDRA dans le cadre du DOCOB "Gaves de Pau et de Cauterets" et du Contrat de Rivière. Pour cela, le SMDRA a fait appel à un bureau d'études spécialisé dans ce domaine, GEODIAG.

## Problématique

Les Gaves sont des cours d'eau montagnards à forte dynamique. Ils ont largement été modifiés par l'homme et notamment les extractions de granulats et la construction de centrales hydroélectriques modifiant les processus hydromorphologiques et portant ainsi atteinte à l'état écologique des milieux. De plus, de nombreux enjeux humains sont présents sur le site et doivent être pris en compte.

## Objectifs

Cette étude doit permettre d'acquiescer une base de connaissances suffisante pour établir un programme pluriannuel de restauration de la dynamique fluviale du bassin. Ce plan de gestion devra favoriser l'atteinte du bon état écologique des eaux et par conséquent la diversité des milieux et des espèces au sein d'un espace de fonctionnalité accepté par les élus du territoire.

## Déroulement de l'étude

Les investigations de terrain ont débuté cet été et l'étude devrait durer un an.

### DIAGNOSTIC DU MILIEU

Définir l'espace de fonctionnalité technique des cours d'eau et comprendre ce qui conditionne l'état et le fonctionnement actuels des cours d'eau.

Préalablement à cette étude et avec l'appui technique des acteurs locaux (CATER, DDT65, techniciens rivière...), le SMDRA a encadré 2 stagiaires en fin de master II :

- David MAFFRE en 2010 pour l'étude des annexes hydrauliques,
- Thomas ABINTOU en 2011 pour l'étude des structures alluviales, des érosions et des ouvrages de protection.

Ces deux stages constituent un premier travail d'investigation qui est actuellement repris et approfondi par GEODIAG en charge de l'étude de la dynamique fluviale.

### HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS

Déterminer un espace de gestion prenant en compte la dynamique fluviale et les enjeux humains, en concertation avec les élus et les acteurs du territoire..

### DÉFINITION D'UN ESPACE ET DES RÈGLES DE GESTION

Définir, avec les élus, un espace de fonctionnalité admissible avec des interventions ou des modalités de gestion adaptées.

### ÉLABORATION D'UN PLAN PLURI-ANNUEL DE GESTION

Élaborer un plan de gestion au sein de cet espace de fonctionnalité admis pour préserver ou restaurer l'équilibre dynamique et écologique des cours d'eau tout en prenant en compte les enjeux humains.

## La suite...

Il s'agira de mettre en œuvre ces actions dans le cadre des deux démarches en cours sur le territoire que sont le Contrat de Rivière et Natura 2000.

